

cette classe, si l'on veut, l'Apocalypse de Jean, que quelques personnes, comme je l'ai déjà dit, effacent du nombre des livres saints, tandis que d'autres croient devoir l'y laisser. Quelques-uns placent dans cette catégorie l'Evangile selon les Hébreux, qui plaît extrêmement aux Juifs qui ont reçu la foi. Tous ces livres soulèvent des doutes (ταῦτα δὲ πάντα τῶν ἀντιλεγμένων ἀν. 17). J'ai cru nécessaire d'en dresser le catalogue, afin que, tout en distinguant les écrits véritables, authentiques et reçus d'un consentement unanime, de ceux qui sont douteux et ne peuvent pas être considérés comme livres de l'alliance (ὡς ἐν ἀλλοτρίῳ), bien que connus de la plupart des écrivains ecclésiastiques, on sépare les uns et les autres de ceux qui ont été publiés par des hérétiques sous les noms des divers apôtres, tels que les Évangiles de Pierre, de Thomas et de Matthias, et les Actes d'André, de Jean et des autres apôtres, livres dont aucun successeur légitime de l'autorité apostolique n'a fait mention dans ses ouvrages. La manière dont ils sont écrits est si éloignée de la manière d'écrire des apôtres, et les sentiments qu'on y trouve sont si ouvertement contraires à la droite doctrine de l'Eglise, qu'on ne peut douter qu'ils n'aient été composés par des hérétiques. On ne doit pas même les ranger parmi les livres dont l'autorité est incertaine (ἐν ὁρίῳ); il faut les rejeter comme des écrits dont l'impie est manifeste.

Pendant tout le IV^e siècle, on disputa en Orient sur la valeur des livres contestés, sans parvenir à s'entendre. C'est, en général, sur l'Apocalypse que le débat fut le plus long et le plus animé. Les semi-ariens la repoussaient comme la source des rêveries millénaires; Athanase et ses partisans la mettaient, au contraire, au nombre des livres saints. L'autorité de l'évêque d'Alexandrie ne put vaincre cependant l'antipathie que les docteurs grecs ont constamment éprouvée pour ce livre. Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Cyrille de Jérusalem, et bien d'autres encore se refusèrent à lui reconnaître un caractère divin. Amphiloque nous apprend que ce sentiment était partagé par le plus grand nombre des Eglises d'Orient. Des doutes s'élevèrent aussi pendant longtemps dans les Eglises grecques sur l'Épître aux Hébreux. L'Épître de Jacques ne paraît pas avoir rencontré de vives oppositions. Elle se répandit peu à peu sans soulever de luttes (sicet paulatin, tempore procedente, obtinuerit auctoritatem), dit Jérôme. On fut moins facile pour la seconde de Pierre, la seconde et la troisième de Jean et celle de Jude. On ne s'entendit pas de longtemps sur leur valeur canonique. « Quelques personnes, dit Amphiloque dans son catalogue versifié des livres saints, admettent sept Épîtres canoniques; d'autres n'en reçoivent que trois: une de Jacques, une de Pierre et une de Jean. »

Cependant Athanase avait adopté un canon du Nouveau Testament absolument semblable au nôtre. Un recueil patronné par l'homme en qui se personnifiait l'orthodoxie ne devait pas tarder à s'associer à l'orthodoxie elle-même. Saint Jérôme et saint Augustin admirent le canon d'Athanase. Le concile d'Hippone (393), et celui de Carthage (397), dont saint Augustin fut l'âme, en firent le canon définitif de l'Eglise; il fut défendu de lire dans le culte public d'autres livres que ceux qui le composaient: *Ut præter scripturas canonicas nihil in Ecclesia legatur, sub nomine divinarum scripturarum*, est-il dit dans les Actes de ces conciles. On fit cependant une exception pour les Actes des souffrances des martyrs, qu'on permit de lire dans les églises aux jours anniversaires de la mort de ces saints personnages. L'Eglise de Rome, plus conséquente que saint Augustin aux principes qu'il avait posés lui-même, repoussa cette exception. Le canon du Nouveau Testament se trouve dès ce moment fixé dans l'Occident. Toutes les divergences ne disparurent pas cependant aussitôt. L'évêque d'Hippone se trouva dans la nécessité de lancer à plusieurs reprises l'anathème sur ceux qui attribuaient quelque valeur religieuse à des écrits que l'Eglise ne comptait pas au nombre des livres saints. En 632, le quatrième concile de Tolède dut excommunier ceux qui se refusaient à admettre l'Apocalypse dans le canon. Isidore d'Espagne, qui mourut en 636, nous apprend que, de son temps, tous les doutes n'étaient pas dissipés sur l'Épître aux Hébreux. Enfin nous voyons, en 789, les évêques francs, au synode d'Aix-la-Chapelle, sanctionner le canon dit de Laodicée, qui rejetait l'Apocalypse. Ajoutons que, même au moyen âge, quelques doutes timides s'élevèrent contre la canonicité de l'Épître de Jacques. Hugues de Saint-Victor, Hugues de Saint-Cher, Nicolas de Lyre et le cardinal Cajétan ne sont pas très-convaincus des droits de cet écrit à une place dans le recueil du Nouveau Testament.

Soulagée de nouveau par la Réforme, la question des livres canoniques, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, fut définitivement tranchée, pour l'Eglise catholique, au concile de Trente. Pallavicini et Fra Paolo Sarpi nous apprennent que, dans les discussions qui eurent lieu à ce sujet au sein de l'assemblée, trois opinions se produisirent. Un certain nombre de Pères voulaient qu'on fit deux classes différentes des livres sacrés, l'une de ceux qui avaient été reçus de tout temps comme canoniques, et l'autre de ceux dont on avait douté. D'après la seconde opinion, on

devait diviser les Ecritures en trois classes, dont l'une renfermerait les livres qui avaient toujours été reconnus comme canoniques; l'autre contiendrait ceux que l'usage avait rendus certains, de douteux qu'ils étaient auparavant; une autre enfin ne contiendrait que ceux qui étaient encore douteux. La troisième opinion fut celle des Pères qui n'admettaient aucune distinction et demandaient qu'on déclarât tous les livres qui se trouvaient dans la Vulgate latine également canoniques. Cette dernière opinion prévalut; le concile fit, en effet, dans sa quatrième session, la déclaration suivante: *Si quis libros integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia legi consueverunt et in Vulgata latina editione habentur pro sacris et canonicis, non susceperit, anathema sit.* (Si quelqu'un ne reçoit ces livres, dans leur intégrité, avec toutes leurs parties, comme ils ont coutume d'être lus dans l'Eglise catholique, et comme ils sont contenus dans l'édition latine Vulgate, pour sacrés et canoniques, qu'il soit anathème.)

II. — DU TEXTE DE LA BIBLE. Les livres proto-canoniques de l'Ancien Testament furent tous composés en hébreu: les deutéro-canoniques sont souvent désignés sous le nom de *livres grecs* de l'Ancien Testament, parce qu'on n'en connaît pas d'autre original que le texte grec. La *Sagesse* et le second livre de *Machabées* ont été certainement écrits en grec. Quant au livre de *Tobie*, on ne sait pas s'il fut composé en hébreu, en grec ou en chaldéen; on n'est pas mieux fixé sur le texte primitif du livre de *Judith*, que les uns prétendent être chaldéen, et les autres grec. L'*Ecclésiastique*, *Baruch* et le premier livre de *Machabées* ont été, dit-on, composés en hébreu; mais le texte original en est perdu depuis fort longtemps. Les livres du Nouveau Testament ont été écrits en grec, à l'exception peut-être de l'Evangile de saint Matthieu et de l'Épître aux Hébreux, qui, d'après la tradition, auraient été originairement composés en hébreu, mais dont le texte primitif aurait disparu, comme celui de l'*Ecclésiastique*, de *Baruch* et du premier livre de *Machabées*, sans laisser de traces, à cause de la répulsion des Juifs pour la religion nouvelle, et de la profonde ignorance où était l'Eglise primitive de la langue hébraïque.

Les inscriptions antiques et les plus anciens manuscrits prouvent que, dans l'origine, le texte des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament a dû former une suite continue, sans aucun intervalle entre les phrases ni même entre les mots. Ce qui peut justifier cette observation, c'est la multitude de leçons différentes auxquelles donneraient lieu les diverses manières de diviser les phrases et les mots, lorsque, dans la suite, on sentit le besoin de ces distinctions. Ainsi, les anciens ne connaissaient pas la division des livres saints en chapitres et en versets. Il est nécessaire de remarquer avec Elias Levita, dit Richard Simon, que toute la Loi n'était autrefois, pour ainsi dire, qu'un seul verset ou même, en quelque façon, qu'un seul mot; parce qu'il n'y avait, en ces temps-là, aucune distinction de versets dans les livres de Moïse, ni dans les autres livres de la Bible. L'Ecriture a cela de commun avec tous les livres grecs et latins, qui étaient aussi écrits sans aucune distinction, avant que les points et les virgules eussent été inventés par les grammairiens. Les Juifs ont introduit dans leurs Bibles une division qui coupe entièrement le sens du texte, et le partage en autant de versets séparés; cette division se fait au moyen d'un accent nommé *sillou*, c'est-à-dire *pause*, ou *soph-pesou*, qui signifie *verset terminé*. Les Juifs partagent encore la Bible en plusieurs sections plus ou moins considérables. C'est ainsi qu'ils distribuent le *Pentateuque* en *paraschoth* (sections), et les *Prophètes* en *haphthoth*. Ce dernier mot signifie littéralement *renvoi*; en voici l'origine: après la lecture de la loi de Moïse, on lisait quelques passages des *Prophètes*; comme c'est après cette lecture que le peuple se retirait, était renvoyé de la synagogue, on a donné le nom de *haphthara*, le *renvoi*, à la partie elle-même du livre prophétique. Beaucoup de rabbins prétendent que c'est Moïse lui-même qui a ainsi partagé le *Pentateuque* en *paraschoth*; d'autres veulent que ce soit Esdras. Il est probable que toutes ces coupures sont beaucoup plus récentes. Louis Cappel et Richard Simon attribuent la distinction des versets et l'introduction des points-voyelles dans le texte hébreu de la Bible aux critiques juifs nommés *massorètes*. Ce sont ces critiques qui ont corrigé les anciens exemplaires et les ont réduits à la forme où nous les voyons maintenant. On suppose que c'est vers le commencement du VI^e siècle qu'ils se réunirent à Tibériade pour revoir le texte hébreu, marquer les principales variantes, les revêtir de points-voyelles pour en fixer le sens et la prononciation, et compter les lettres et les versets, afin de prévenir toute altération. Le livre où ils déposèrent ces observations critiques et philologiques fut appelé *Massore* ou *tradition*: de là leur nom de *massorètes*; de là la dénomination de *massorétique* donnée à l'exemplaire hébreu de la Bible dont nous nous servons présentement. Cet exemplaire est, comme on le voit, d'origine assez récente. Il n'y a que de l'entêtement et de l'illusion, dit Richard Simon, dans l'esprit de ceux qui croient que les points-voyelles sont aussi anciens que le texte de l'Ecriture, ou qu'ils ont, au moins, été

inventés par Esdras. Voilà qui est fort grave: si les accents, les signes de pause, les divisions de phrases et de versets, et surtout les points-voyelles sont d'invention humaine, l'inspiration, la divinité de la Bible est entamée: la parole de Dieu reçoit sa forme et son caractère de la parole de l'homme; où s'arrêtera cette invasion? Tant pis! répond le P. Simon avec une impassibilité digne du XIX^e siècle. Il ne faut pas juger de la vérité d'un fait par les mauvaises conséquences qu'on en peut tirer, surtout quand on a des preuves évidentes sur cette matière. Il est certain que les mahométans n'ont ajouté des points à leur Alcoran que vers le temps d'Omar; et de plus, on peut montrer facilement qu'avant ce temps les Juifs n'ont point eu de grammairiens. A quoi l'on peut ajouter que les premiers grammairiens juifs ont tous écrit en arabe, et qu'ainsi, ils ont pris des Arabes les points et les autres parties qui composent la grammaire hébraïque. — Une source de difficultés pour l'interprétation des livres saints, dit Spinoza, c'est que l'hébreu n'a pas de voyelles, et qu'il ne fournit aucun signe pour séparer les phrases et prononcer les mots. Je sais bien qu'on a remplacé tout cela, dans la Bible, par des points et des accents; mais nous ne pouvons nous y fier, sachant bien qu'ils ont été imaginés et introduits par des hommes d'un temps postérieur, dont l'autorité ne doit avoir aucune valeur à nos yeux. Quant aux anciens Hébreux, il est parfaitement certain, par une foule de témoignages, qu'ils écrivaient sans points (je veux dire sans voyelles et sans accents), de sorte que les interprètes venus plus tard les ont ajoutés au texte, suivant la manière dont ils l'entendaient; d'où il suit qu'il n'y faut voir autre chose que leurs sentiments particuliers, et ne pas accorder à ces signes arbitraires plus d'autorité qu'à une explication proprement dite.

C'est dans le IV^e siècle que, pour la commodité des lectures publiques, on commença à diviser les livres du Nouveau Testament en *pericopes*, ou sections très-courtes; au III^e et au IV^e siècle, on fit des sections plus longues; toutefois, la division n'était pas la même dans toutes les Eglises. Eusèbe, dans son *Épître à Carpius*, et dans les dix canons des Évangiles, fit usage des petites sections. C'étaient celles que l'on admettait de préférence pour les Évangiles et que l'on indiquait en marge. La division des livres du Nouveau Testament par grandes sections s'appelle encore *division par titres*, parce qu'en tête de chacune de ces sections on mettait le sommaire ou le titre des différentes parties, qui étaient ensuite indiquées en marge par des chiffres. Les anciens Pères grecs et latins, n'ayant pas la division des livres saints en chapitres et en versets, se contentaient de citer en gros le texte de l'histoire de chaque livre, comme on le voit par leurs ouvrages, où l'on ne trouve aucune indication de chapitres ou de versets. Ce fut, à ce qu'il paraît, jusqu'au VI^e siècle que les livres du Nouveau Testament restèrent ainsi sans distinction de chapitres, tant chez les Grecs que chez les Latins. Mais, à cette époque, on trouva commode de placer en tête de chaque livre un titre ou sommaire de son contenu. Comme ces sommaires indiquaient les diverses parties principales du livre, on finit par séparer ces parties elles-mêmes. Ces parties ou chapitres, contenant uniquement le sujet indiqué par le titre, étaient ainsi beaucoup plus courtes que nos chapitres modernes, et furent en usage jusqu'au XI^e siècle. On doit la division actuelle des livres saints en chapitres au cardinal Hugues de Saint-Cher, qui publia, au VIII^e siècle, une Bible avec de petits commentaires. Il subdivisa les chapitres en ajoutant à la marge les lettres A, B, C, D, pour faciliter les citations et les renvois. Quant à la division des chapitres eux-mêmes en versets, comme elle existe maintenant, elle eut pour auteur Robert Estienne, célèbre imprimeur de Paris, qui l'introduisit dans son édition du Nouveau Testament de 1551. Jusqu'au VI^e siècle, on ne trouve dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament rien qui ressemble à la ponctuation. Vers l'an 462, Eulalius, diacre d'Alexandrie, partagea les livres saints *κατὰ στυχους*, c'est-à-dire en petites sections ou incises, en mettant dans la même ligne autant de mots qu'on devait en lire de suite pour avoir un sens. Cette espèce de division fut adoptée presque partout; plus tard, pour ménager l'espace et ne pas faire les volumes trop gros, après chaque incise on mit un signe quelconque, comme une croix, un point, deux points, etc., ce qui permettait de continuer la ligne. Enfin, vers le IX^e ou le X^e siècle, fut inventée la ponctuation régulière, et la *stichométrie* fut tout à fait abandonnée.

Les éditions fondamentales du texte hébreu de l'Ancien Testament sont: 1^o la Bible hébraïque, extrêmement rare, de Soncino, avec des points et des accents (in-fol., 1488); 2^o la *Polyglotte d'Alcala* (1517); 3^o la seconde édition de la Bible, de Daniel Bomberg (1526-27). C'est sur ces trois éditions qu'ont été faites toutes les autres; il en est quelques-unes cependant qui, pour certaines parties, ont été corrigées sur les manuscrits mêmes. Parmi ces dernières est la célèbre édition de J. Athias, juif, imprimeur à Amsterdam. Les meilleures éditions du texte hébreu sont celles de D. Jablonski (Berlin, 1669); de Van der Hoogt (Amsterdam et Utrecht, 1705); de Kennikott (Oxford, 1776); et de Jahn (Vienne, 1806).

Le célèbre cardinal Ximénès a, le premier, fait imprimer le texte grec du Nouveau Testament, dans sa Bible polyglotte, en 1514. Cette édition a été suivie de celle d'Erasmus, avec la version latine; de celle de Robert Estienne (1551); de celle de Théodore de Bèze (1565), plus correcte que les précédentes. C'est d'après l'édition de Théodore de Bèze, et les manuscrits trouvés depuis, que le texte grec du Nouveau Testament a été souvent réimprimé en très-beaux caractères, à Leyde, par Elzévir, et à Amsterdam, par Wetstein, et qu'il a été répandu partout. Il a été imprimé, avec plus de soin encore, par Walton, dans la polyglotte de Londres. Mais une édition qui surpasse toutes les autres, pour la correction et le nombre des variantes, est celle de Mill (Oxford, 1707).

— Du texte samaritain du Pentateuque. Les Samaritains possèdent un exemplaire de la Loi, de la Thora, écrit en caractères samaritains, qui, à l'exception d'un certain nombre de passages, ou corrompus ou falsifiés à dessein, est semblable à celui des Juifs. Cet exemplaire samaritain doit être considéré comme un original, au même titre que le texte hébreu des Juifs, ou comme une simple copie, une version de ce texte hébreu? Les théologiens catholiques se sont plu à résoudre cette question dans le sens de l'originalité du Pentateuque samaritain, afin d'appuyer l'antiquité des livres qu'ils attribuent à Moïse. Les Samaritains, disent-ils, ont le même Pentateuque que les Juifs; or, ils n'ont pu le recevoir des Juifs depuis que les dix tribus se furent séparées des deux qui restèrent fidèles à la dynastie de David; car, à partir de cette époque, une déplorable révolte d'abord, et plus tard une haine profonde élevèrent une infranchissable barrière entre les habitants du nord de la Palestine et ceux du sud. Il faut donc nécessairement admettre que cet ouvrage existait avant l'ouvrage de Salomon, et que, répandu parmi tous les Israélites, il resta, après la séparation des dix tribus, dans les pays du nord de la Palestine. Si les Samaritains, ajoutent-ils, avaient reçu le Pentateuque des Juifs, au retour de la captivité de Babylone, n'auraient-ils pas en même temps, à l'exemple des Juifs, adopté les caractères chaldéens, au lieu de conserver les anciens caractères hébreux? Bossuet insiste sur ce raisonnement; il y revient plusieurs fois dans le *Discours sur l'histoire universelle*. « Deux peuples si opposés, dit-il (les Samaritains et les Juifs), n'ont pas pris l'un de l'autre les livres de Moïse; tous les deux les ont reçus de leur commune origine, dès les temps de Salomon et de David. Les anciens caractères hébreux, que les Samaritains retiennent encore, montrent assez qu'ils n'ont pas suivi Esdras, qui les a changés. Ainsi le Pentateuque des Samaritains et celui des Juifs sont deux originaux complets, indépendants l'un de l'autre. La parfaite conformité qu'on y voit dans la substance du texte justifie la bonne foi des deux peuples. Ce sont des témoins fidèles qui conviennent sans s'être entendus, ou, pour mieux dire, qui conviennent malgré leurs inimitiés, et que la seule tradition immémoriale de part et d'autre a unis dans la même pensée. Ceux donc qui ont voulu dire, quoique sans aucune raison, que ces livres étaient perdus ont été rétablis ou composés de nouveau, ou altérés par Esdras, sont démentis par le Pentateuque qu'on trouve encore aujourd'hui entre les mains des Samaritains, tel que l'avaient lu, dans les premiers siècles, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme et les autres auteurs ecclésiastiques, tel que ces peuples l'avaient conservé dès leur origine; et une secte si faible semble ne durer si longtemps que pour rendre ce témoignage à l'antiquité de Moïse. — Il faut se souvenir, dit-il un peu plus loin, de ce qu'on ne peut jamais assez remarquer, des dix tribus séparées. C'est la date la plus remarquable dans l'histoire de la nation, puisque c'est lorsqu'il se forma un nouveau royaume, et que celui de David et de Salomon fut divisé en deux. Mais puisque les livres de Moïse sont demeurés dans les deux partis ennemis comme un héritage commun, ils venaient par conséquent des pères communs avant la séparation; par conséquent, ils venaient de Salomon, de David, de Samuel, qui l'avait sacré; d'Hélié, lorsque Samuel, encore enfant, avait appris le culte de Dieu et l'observance de la loi... De cette sorte, si haut qu'on remonte, on trouve toujours la loi de Moïse, établie, célèbre, universellement reconnue, et on ne peut se reposer qu'en Moïse; comme dans les archives chrétiennes, on ne peut se reposer que dans les temps de Jésus-Christ et des apôtres. »

On voit que l'effort de l'apologétique est d'établir que le texte hébreu de l'Ancien Testament, tel que nous le possédons, remonte, au moins en ce qui concerne la loi de Moïse, à une époque beaucoup plus reculée que celle d'Esdras, et qu'il n'a pas subi, au retour de la captivité de Babylone, de retouches, de changements, d'altérations. Laissons de côté, pour le moment, cette question de l'antiquité et de l'authenticité du Pentateuque; nous ferons remarquer seulement qu'on ne l'appuie pas bien solidement en la fondant sur l'originalité du Pentateuque samaritain. Tout roule, en effet, sur cette proposition: *Les Samaritains n'ont pu recevoir le Pentateuque des Juifs*. Si cette base est ébranlée, l'édifice de l'argumentation orthodoxe ne peut se soutenir. Or, comme l'a très-bien montré M. Michel Nicolas, cette muraille de séparation,